

## **01 Question de Mme Katrin Jadin à la vice-première ministre et ministre de la Justice sur "l'extension des cadres dans l'arrondissement judiciaire d'Eupen" (n° 294)**

**01.01 Katrin Jadin (MR):** Monsieur le président, je tenais à remercier Mme la ministre de bien vouloir répondre aux questions.

Il est vrai que lorsqu'on débute, il n'est pas toujours facile, étant donné les circonstances, d'obtenir une réponse. Je suis comblée de pouvoir en bénéficier.

Vous parlez de l'extension des cadres judiciaires de l'arrondissement judiciaire d'Eupen. Vous connaissez cette problématique puisque le cadre du tribunal de première instance a été fixé depuis 1990 à 6 unités. Ce tribunal a notamment fonctionné depuis mai 1997 à 5 unités, puis à 4 depuis décembre 2003, alors qu'on sait que la charge de travail a fortement augmenté depuis lors.

L'entièreté du contentieux fiscal et du règlement collectif de dettes qui est de la compétence du tribunal du travail est actuellement géré par un seul juge germanophone. L'auditorat du travail ne compte plus de magistrat bilingue depuis plusieurs années déjà. Jusqu'il y a peu, un avocat assumait ces tâches de l'auditorat du travail. Aujourd'hui, on sait qu'un magistrat du parquet d'instance a été délégué à l'auditorat du travail.

Néanmoins la représentation d'un juge par un avocat s'est quasi institutionnalisée dans l'arrondissement judiciaire d'Eupen. Cela engendre des situations problématiques d'un point de vue déontologique. C'est le cas de l'avocat qui est parfois amené à siéger en tant que juge suppléant pour une affaire, d'intervenir comme auditeur du travail dans une autre et en tant qu'avocat dans une troisième, et ce parfois au cours de la même matinée.

Le problème trouve principalement son origine dans le fait que l'examen d'aptitude ainsi que le concours au stage organisés notamment par le Conseil supérieur de la Justice se font uniquement en langue française pour les candidats germanophones. Bien que les juristes germanophones maîtrisent généralement bien la langue française à la sortie de leurs études, beaucoup d'entre eux, après avoir plaidé dix années durant en langue allemande et avoir travaillé en matière juridique uniquement en langue allemande, se trouvent confrontés à quelques difficultés pour réussir l'examen d'aptitude et le concours de stage exclusivement proposés en langue française ou néerlandaise. Ainsi, certains juristes désireux de présenter ces examens s'en trouvent dissuadés.

Dès lors ma question est simple.

Madame la ministre, que pensez-vous de l'opportunité d'organiser l'examen d'aptitude ainsi que le concours de stage en langue allemande afin de mettre fin à la discrimination actuelle vis-à-vis des juristes germanophones et/ou de prévoir la possibilité de présenter un certificat de connaissance de la terminologie juridique française (pour les juristes germanophones) ou germanophone (pour les juristes francophones)?

**01.02 Laurette Onkelinx, ministre:** Monsieur le président, je remercie Mme Jadin pour sa question ainsi que pour sa réflexion qui, me semble-t-il, est de bon sens.

Quelle est la situation actuelle?

L'organisation de l'examen d'aptitude professionnelle et le concours d'admission au stage judiciaire sont de la compétence du Conseil supérieur de la Justice.

L'article 259, 19°, §1<sup>er</sup> du Code judiciaire dispose en effet que la commission de nomination réunie prépare le programme de l'examen d'aptitude professionnelle et du concours d'admission au stage judiciaire ainsi que le programme de l'examen oral d'évaluation.

L'examen, le concours et l'examen oral d'évaluation visent à évaluer la maturité et la capacité nécessaire à l'exercice de la fonction de magistrat et sont effectués dans la langue du diplôme de docteur ou de licencié en droit du candidat.

À l'heure actuelle, on ne peut donc rien faire: on est tenu de respecter cet article du Code judiciaire. L'article n'est pas simple à modifier, et pas du tout en raison de la situation vécue en région de langue allemande. C'est un problème plus délicat qui nécessite un accord de l'ensemble de nos Communautés.

Pour ce qui me concerne, que ce soit une modification générale ou de manière plus utile une modification avec une exception pour la région de langue allemande, nous devrions y penser parce que la situation devient de plus en plus compliquée à gérer.

**01.03 Kattrin Jadin (MR):** Je vous remercie.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*